

ECN 431	Analyse coûts-bénéfices	B. SC.
numéro du cours	titre du cours	programme

Professeur responsable du cours : Mircea Trandafir

courriel : Mircea.Trandafir@USherbrooke.ca

Coordonnées de l'enseignante : Fanny Moffette

courriel : Fanny.Moffette@USherbrooke.ca

1. OBJECTIFS

L'évaluation économique vise à améliorer la qualité des décisions d'investissement dans une grande variété de secteurs publics ou privés ayant des conséquences sur le bien-être des populations concernées. L'analyse coûts-bénéfices fournit un cadre d'évaluation des projets relativement simple et familier. Cependant, l'analyse coûts-bénéfices traditionnelle présente un certain nombre de limites. Ainsi, nous verrons, par exemple, que l'analyse en équilibre général souligne l'importance des distorsions induites par les interventions gouvernementales. Nous soulignerons aussi d'autres limites qui ont trait à l'imperfection des marchés ou à l'équité. Par ailleurs, l'information disponible sur les facteurs qui déterminent le bien-être des populations est parfois incomplète. Aussi, nous verrons comment mettre en œuvre des outils d'analyse adaptés pour la valorisation des impacts dans le cadre de l'évaluation de projets.

Ces arguments théoriques et ces recommandations pratiques seront accompagnés d'applications concrètes à divers champs d'analyse concernant aussi bien la décision d'investissement dans les infrastructures au Canada que la réforme du système de soin, la gestion du secteur de l'éducation, la gestion économique et l'impact social de l'aide au développement ou encore, l'évaluation des conséquences des politiques environnementales.

**2. FORMULES
PÉDAGOGIQUES**

Les séances de cours prendront la forme d'exposés magistraux. Les étudiants devront compléter la matière et enrichir leurs connaissances par des lectures et des travaux en équipe dont le suivi se fera tout au long de la session. À partir de certains logiciels (Excel, Stata) et après une initiation préalable, les étudiants devront résoudre des cas pratiques dont les solutions seront présentées en classe.

3. COURS PRÉALABLES

ECN 430 – Analyse microéconomique II.


4. CONTENU

Nombre de séances de cours : 12 (excluant les examens)

Durée de chaque séance : 3 heures


1. Introduction

- 1.1. Qu'est-ce qu'une analyse coûts-bénéfices?
- 1.2. Principaux enjeux de l'analyse coûts-bénéfices
- 1.3. Pourquoi l'analyse coûts-bénéfices suscite-t-elle des controverses?

 Boardman *et al.*, chapitres 1 et 2.


2. Fondements théoriques de l'analyse coûts-bénéfices

- 2.1. Volonté à payer et consentement à accepter
- 2.2. Le surplus des consommateurs et des producteurs

 Boardman *et al.*, chapitre 3.


3. Évaluation des coûts et des bénéfices

- 3.1. Évaluation des bénéfices dans les marchés primaires, efficaces et avec distorsion (monopole, asymétrie d'information, externalités, bien publiques)
- 3.2. Évaluation des coûts dans les marchés primaires, efficaces et avec distorsion (monopole, asymétrie d'information, externalités, bien publiques)
- 3.3. Évaluation des bénéfices dans les marchés secondaires, efficaces et avec distorsion (monopole, asymétrie d'information, externalités, bien publiques)
- 3.4. Évaluation des coûts dans les marchés secondaires, efficaces et avec distorsion (monopole, asymétrie d'information, externalités, bien publiques)

 Boardman *et al.*, chapitres 4 et 5.

4. Coûts et bénéfices distribués dans le temps

- 4.1. Techniques d'actualisation et le taux d'actualisation
- 4.2. Le coût des fonds publics

 Boardman *et al.*, chapitres 6 et 10.


4. CONTENU

(suite)

5. Incertitude et valeur d'option

5.1. Arbres de décision et analyse de sensibilité

5.2. Valeur d'option

 Boardman *et al.*, chapitres 7 et 8.

6. Évaluation des coûts et des bénéfices en l'absence des prix de marché


6.1. Estimation des coûts et des bénéfices en utilisant le comportement des agents : projets pilotes

6.2. Estimation des coûts et des bénéfices en utilisant le comportement des agents : estimation directe des courbes d'offre et de demande

6.3. Estimation des coûts et des bénéfices en utilisant le comportement des agents : marchés indirects

6.4. Analyse contingente

6.5. Prix virtuels obtenus des sources externes (valeurs du temps, valeur statistique d'une vie, valeur de la qualité de l'eau, etc.)

 Boardman *et al.*, chapitres 11-15.

7. Applications (à déterminer)

5. ÉVALUATION

Travail de session	25 %
Exercices (TP)	20 %
Examen intra	25 %
Examen final	30 %

Le contenu du *travail de session*, qui consistera à réaliser une analyse coûts-bénéfices, sera discuté en début de session (objectifs, données, méthodes d'analyse) et le suivi sera assuré tout au long de la session. Un préprojet comprenant notamment un plan détaillé ainsi que les principales sources et références bibliographiques devra être présenté à l'issue de la mi-session et sera pris en compte dans la notation.

Remarques concernant les examens :

Les dates des examens intrasemestriels et finaux seront communiquées par la Direction du programme de baccalauréat. Aucune documentation ne sera permise lors des examens.

5. ÉVALUATION

 (suite)

Qualité du français :

Conformément à la politique relative à la qualité de l'expression française écrite adoptée par la Faculté d'administration, chaque étudiant sera évalué quant à la qualité de son français écrit.

Toute absence à un examen différé non autorisée par la direction de programmes concernée et non motivée entraînera automatiquement pour l'étudiante ou l'étudiant la note de zéro pour l'examen du cours concerné.

6. BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES RECOMMANDÉS

Boardman, A., Greenberg, D., Vining, A., et D. Weimer, *Cost-benefit analysis: concepts and practice*, 3rd edition, Prentice-Hall Canada inc., 2006

Campbell, H. F., et R. P. C. Brown, *Benefit-cost analysis: financial and economic appraisal using spreadsheets*, Cambridge University Press, 2003

AUTRES RÉFÉRENCES

Adler, M. D., et E. A. Posner (éditeurs), *Cost-benefit analysis: legal, economic, and philosophical perspectives*, University of Chicago Press, Chicago, 2001

Brent, R. J., *Cost-benefit analysis for developing countries*, Edward Elgar Pub, 2001

Layard, R., et S. Glaister (éditeurs), *Cost-benefit analysis*, 2nd edition, Cambridge University Press, 1994

Nas, T. F., *Cost-benefit analysis: theory and application*, Sage Publication Inc., 1996

Pearce, D., Atkinson, G. et Mourato S. *Cost Benefit Analysis and the Environment: Recent Developments*, OECD, 2006. (disponible en ligne en passant par le site de la bibliothèque)

RESSOURCES SUR INTERNET

- Guides du gouvernement du Canada (Conseil du Trésor) :
http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/eval_f.asp
- Guide de la banque mondiale sur l'impact des projets de développement sur la pauvreté :
http://siteresources.worldbank.org/INTISPMA/Resources/Impact-Evaluation--French-/iehandbook_fr.pdf

AUTRES RESSOURCES

Les présentations ainsi que d'autres références seront mises en ligne sur le site du cours Moodle.

7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Code de conduite en classe :

L'utilisation d'un ordinateur en classe n'est permise que pour la prise de note, les activités demandées par l'enseignante ou l'enseignant à des fins pédagogiques et l'accès au site Moodle du cours. Toute autre utilisation (navigation Web, communication entre étudiants, courriels, etc.) est interdite.

L'utilisation de téléphones intelligents est interdite durant le cours. Les appareils doivent être éteints avant d'entrer en classe.

Droits et responsabilités des étudiants :

Il est strictement interdit de filmer ou de capter la voix d'une enseignante ou d'un enseignant à son insu. Cette interdiction est appuyée par la loi et l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant est requise sans exception.

D'autres droits et responsabilités sont contenus dans le *Règlement des études* de l'Université, de même que dans les divers documents officiels de la Faculté d'administration :

<http://www.usherbrooke.ca/etudiants/etudes/reglement-des-etudes/>

<http://www.usherbrooke.ca/adm/intranet/general/documents-officiels/>

Services informatiques aux étudiants :

<http://www.usherbrooke.ca/adm/intranet/service-informatique/>

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.
